Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250617-D2025-175-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2025
Publication : 17/06/2025

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'HONORAIRES POUR LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CHOIX DU MONTAGE JURIDIQUE POUR L'EXPLOITATION DU LABYRINTHE DU THYMERAIS

1.1 Marchés publics

GS/DM/OB/DJ/CN
N°D2025-183

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1,*
***Vu** le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des marchés publics quel que soit leur montant et qui ne relève pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** l'arrêté du Président n°2025-302 du 09 avril 2025 portant délégation de fonctions à Monsieur Damien MICHEL, Manager de Transition de la Direction Générale des Services, en charge de la coordination générale de l'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la passation, l'exécution (y compris les avenants) et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 € HT,*
***Vu** le projet de convention d'honoraires,*

Considérant que la Communauté de l'agglomération du Pays de Dreux a engagé une consultation aux fins de confier à un cabinet d'avocats une mission d'accompagnement juridique dans le choix et la mise en œuvre d'un montage juridique pour l'exploitation du Labyrinthe du Thymerais,
Considérant que la consultation comporte une tranche ferme relative à une mission de consultation et de conseil juridique sur les différents montages contractuels envisageables pour assurer le portage et le financement par la Communauté d'agglomération de l'exploitation future du site et une tranche optionnelle relative à l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre du montage retenu,
Considérant qu'après mise en concurrence, la société GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIÉS présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250617-D2025-175-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2025
Publication : 17/06/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention d'honoraires, avec la société GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIÉS pour une mission d'accompagnement juridique dans le choix du montage juridique pour l'exploitation du Labyrinthe du Thymerais pour un montant global et forfaitaire de la tranche ferme de 6 000 € HT, pour un montant global et forfaitaire de la tranche optionnelle de 3 500 € HT, et s'agissant des missions complémentaires une tarification prévue dans la convention d'honoraires.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIÉS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 17 juin 2025

Agglo Pays de Dreux

Pour le Président et par délégation,
le Manager de Transition

Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 17 juin 2025

Agglo Pays de Dreux